

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00494

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,

M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

A ce stade de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021, il apparaît nécessaire de procéder à l'ajustement technique de quelques crédits de fonctionnement et d'investissement du budget pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et ajuster au plus près la prévision budgétaire à son exécution.

BUDGET PRINCIPAL

Les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 4 299 527.04 € en section de fonctionnement et – 1 517 912.52 € en investissement.

La gestion d'opérations en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) entraîne désormais l'impossibilité d'opérer des reports de crédits sur les opérations concernées. Ainsi, à cette décision modificative, des ajustements et des re-phasages de crédits sont effectués sur les différentes AP. Les crédits non consommés en 2021 seront automatiquement réinscrits sur la dernière année de l'AP.

Dans cette décision modificative, outre les opérations d'ordre budgétaires, les opérations patrimoniales et divers transferts de crédits qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, on peut souligner notamment :

Pôle attractivité et développement du territoire

❖ *Développement économique*

En fonctionnement, des ajustements sont nécessaires pour payer une régularisation de charges sur l'extension de la Grande Usine Créative pour 6 000 € en dépenses et 3 500 € en recette de refacturation de charges. Des crédits à hauteur de 18 000 € sont inscrits au titre des locaux loués à Paris destinés à accueillir des entreprises et promouvoir le territoire.

En investissement, la démolition des bâtiments 4 et 16 sur le site de Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds nécessite une inscription complémentaire de 60 000 €. Les crédits consacrés à la requalification des zones et aux études techniques d'aménagement sur les sites en reconversion ont diminué de 532 000 € en raison de décalage en 2022.

Des cessions sur les zones industrielles (le BEC au Chambon-Feugerolles et Muron à Andrézieux-Bouthéon), permettent un remboursement d'avances complémentaire au budget principal de 188 242 € et une diminution des avances à effectuer au budget annexe Zones Industrielles de 29 000 €.

❖ **Tourisme**

En fonctionnement, la convention avec l'association départementale du Tourisme dans la Loire (ADT) a été renouvelée sur un périmètre d'actions réduit impliquant une baisse de la subvention de Saint-Etienne Métropole (- 203 083 €). En contrepartie c'est l'office de tourisme métropolitain qui assurera de nouvelles charges pour le développement du tourisme d'affaires, du tourisme urbain, et la valorisation des grands événements (+ 180 000 €).

Le montant prévu pour la participation au SMAGL est diminué de -155 600 € car le Département de la Loire se retirera du syndicat seulement le 31 Décembre 2021 et versera donc sa participation en totalité au titre de 2021.

En raison de la crise sanitaire, un avenant au contrat de DSP pour le tourisme d'affaires a été délibéré minorant la redevance 2021 de trois trimestres, ce qui représente une diminution de recettes de -45 000 €.

En investissement, les travaux sur la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez sont décalés en 2022, le crédit correspondant est diminué de 100 000 €.

❖ **Design**

En investissement, le montant de 1 250 € est inscrit pour payer le dépôt de garantie pour la location d'un bureau à l'EPASE pour la mission Cité 2025.

Pôle développement urbain

❖ **Développement local**

En investissement, des recettes des ECM (équipements communautaires multi locaux) sont reportées en 2022, il est nécessaire de diminuer les crédits de -162 464 €.

❖ **Aménagement du territoire**

En investissement : les taxes d'aménagement perçues au 2^{ème} semestre 2021 ne seront reversées aux communes qu'en février 2022, il convient donc d'inscrire une dépense supplémentaire qui sera reportée en 2022 pour 500 000 € afin d'avoir les crédits nécessaires avant le vote du BP 2022 fin mars 2022.

❖ **Direction aménagement construction foncier (DCAF)**

En fonctionnement : des locaux complémentaires sont loués à Grüner ce qui nécessite une inscription de 54 000 € pour payer les charges du 4^{ème} trimestre 2021.

En investissement, des crédits complémentaires pour 38 900 € sont nécessaires pour régler les révisions de prix et des travaux supplémentaires sur le site Le Corbusier à Firminy.

Il est nécessaire de diminuer les crédits de certaines opérations non réalisées qui seront reportés en 2022 :

- Aires d'accueil des gens du voyage (travaux pour sédentarisation) -386 000 €,
- Ecrans acoustiques -1 259 100 €,
- Zone artisanale de l'Horme -374 040 €,
- Travaux d'aménagement centre technique communautaire -340 000 €
- Travaux sur la Verrière -47 400 €

Deux subventions de la DSIL sont inscrites : 57 800 € pour l'opération TISSAFIL à la Grand-Croix et 52 000 € pour l'acquisition d'un bâtiment destiné à créer de nouveaux espaces de travail à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD).

Le solde d'une subvention CFAC pour l'aménagement du site de la DOA est annulé pour 23 863 €.

❖ **Développement durable**

En investissement : un crédit supplémentaire de 10 000 € est inscrit pour les opérations « fonds qualité de l'air ».

Les crédits prévus pour la zone à faible émission sont reportés en 2022 et les crédits sont diminués de -104 361 €.

Pôle action territoriale et proximité

❖ **Déchets**

En fonctionnement, l'augmentation des apports dans les déchèteries génèrent des coûts supplémentaires, il est inscrit 300 000 € de crédits supplémentaires.

En contrepartie, la hausse du coût de reprise des matériaux, des journaux et des magazines et le soutien à la tonne triée, permettent d'inscrire une hausse des recettes de 1 034 644 €.

❖ **Rivières**

En investissement, divers ajustements de crédits permettent de diminuer l'inscription de dépenses de 1 000 000 €.

❖ **Eaux pluviales**

En fonctionnement, un ajustement de la contribution eaux pluviales aux fermiers et aux concessionnaires de 41 000 € est nécessaire en raison de la hausse des indices de révision de prix.

En investissement, les crédits inscrits en 2021 sont diminués de - 813 800 €.en fonction des dépenses qui seront effectivement réalisées.

❖ **Voirie**

En investissement, 2 500 € sont nécessaires pour la consignation de fonds ordonnée par le tribunal dans un contentieux.

Des crédits supplémentaires pour le plan de relance sont inscrits à hauteur de 900 099 € pour les voiries métropolitaines et 200 000 € pour les ouvrages d'art.

Les dépenses inscrites en 2021 pour l'opération Pont de l'Ane à Saint-Etienne Monthieu (PEP EPASE) sont diminuées de -1 649 062 €, elles seront réinscrites en 2022.

Des fonds de concours apportés par certaines communes par le biais des attributions de compensation exceptionnelles permettent d'augmenter les crédits d'investissement de 545 000 €.

Pôle développement culturel, équipements sportifs

❖ **Sport et loisirs**

En fonctionnement : 9 700 € sont inscrits en dépenses pour l'exonération du loyer du 4^{ème} trimestre 2020 à l'association du Musée des Verts. Pour le Nautiform, 26 000 € sont inscrits pour les dépenses de gardiennage générées par le contrôle du pass sanitaire.

En recette, une subvention du Département de la Loire de 40 000 € pour le Dauphiné Libéré est prévue en recette.

❖ **Musée d'Art moderne et Contemporain**

En investissement : le chantier de la bulle à six coques a été retardé, les crédits sont annulés sur 2021 pour 34 900 €, ils seront réinscrits en 2022.

Direction générale

En fonctionnement, des crédits supplémentaires sont inscrits pour 12 285 € pour le remboursement à la ville de Saint-Etienne des frais réels de la Direction de la Communication et du Marketing mutualisée.

Pôle ressources

❖ Informatique et téléphonie

Les crédits affectés au remboursement des frais réels du service commun de la Direction Informatique et des Services Numériques (DSIN) à la ville de Saint-Etienne doivent être ajustés de 6 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.

❖ Ressources humaines

En fonctionnement, il s'agit d'ajuster les dépenses de fonctionnement pour la mise à disposition de personnel pour la direction Santé, Prévention et Sécurité de 4 105 € en dépenses et 725 € en recettes.

❖ Administration générale

En fonctionnement, un ajustement pour les frais de structures des services communs est inscrit pour 4 350 € en dépenses et 10 940 € en recettes.

Des inscriptions sont prévues à hauteur de 9 009 € pour des admissions en non-valeur et de 10 020 € pour des créances éteintes.

Un dégrèvement de TASCOM demandé par l'Etat doit être inscrit pour 188 275,31 €.

En recettes on peut enregistrer des ajustements de fiscalité sur la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), sur la fraction du produit de la TVA, sur l'allocation compensatrice des taxes foncières (TF), sur la CVAE et la CFE, sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et sur le fonds de péréquation intercommunale (FPIC) pour un total de 2 632 276 €. Dans le cadre de la crise sanitaire, une recette du SDIS de 180 000 € est attendue, elle viendra compenser en partie les dépenses engagées pour le vaccinodrome installé dans la salle omnisports plaine Achille.

L'attribution de compensation et la DSC sont ajustées conformément au pacte métropolitain voté le 30 septembre 2021.

Les provisions sont réajustées à hauteur de +2 000 000 € pour la dette, de +340 000 € pour les contentieux liés à la TEOM et de +34 565 € pour les créances douteuses (120 565 € de nouvelles provisions et 86 000 € de reprises de provisions).

En investissement, le produit des amendes de police est ajusté de +354 349 € en fonction du montant réellement perçu.

Le montant des amendes de police reversé aux communes est également corrigé.

Conclusion

En fonction de toutes les écritures envisagées dans cette décision modificative, il est proposé de diminuer l'inscription d'emprunt de 6 278 900 €. Ainsi le montant de l'emprunt, après la DM et hors report, s'établirait à 32 421 100 €.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE

Les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent - 1 605 900 € en section de d'exploitation et -180 000 € en investissement.

En fonctionnement : la recette du versement mobilité au titre de 2021 peut être estimée à 59 523 000 €, la prévision faite au BP 2021 est de 58 000 000€, il est proposé d'inscrire 1 523 000 € de recettes supplémentaires.

En investissement, une inscription complémentaire de 90 000 € est nécessaire, les indices de prix servant aux calculs des révisions de prix pour payer le solde du marché d'acquisition de rames de tramway ayant fortement augmentés.

Des dépenses pour payer le solde des marchés de la 3ème ligne de tramway sont annulées pour -270 000 €, elles seront reportées sur 2022.

En recettes, une subvention de l'Europe pour les enquêtes ménages est annulée pour -144 100 €, les dépenses n'ayant pas été effectuées. Deux subventions de la DSIL ont été obtenues pour l'acquisition de trolleybus nouvelle génération (une au titre de 2020 et une autre au titre de 2021) pour un total de 1 570 000 €.

En fonction de toutes les écritures envisagées dans cette décision modificative, il est proposé de diminuer la subvention d'équilibre inscrite au budget principal de – 3 128 900 € pour la ramener à 8 093 616 €.

BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 217 242.00 € en section d'exploitation et à 188 242 € en investissement.

En section de fonctionnement : des recettes de cessions de terrains sur la zone du Bec Monterrat au Chambon-Feugerolles et sur la zone des Murons à Andrézieux-Bouthéon sont inscrites pour un total de 217 242 €

En investissement, les cessions de terrains permettent d'ajuster le versement et le remboursement des avances du budget principal de 188 242 € en dépense et de -29 000 € en recette.

Dans les deux sections, il faut également prendre en compte les opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les écritures de variation de stocks.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires financés par une réaffectation des crédits disponibles.

BUDGET ANNEXE SPANC

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires financés par une réaffectation des crédits disponibles.

BUDGET ANNEXE EAU

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires financés par une réaffectation des crédits disponibles.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires financés par une réaffectation des crédits disponibles.

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires financés par une réaffectation des crédits disponibles.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve cette Décision Modificative n° 1 au budget 2021,**
- **approuve les autorisations de programme et crédits de paiement.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 5 voix contre et 4 abstentions :

Voix pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI (pouvoir à Mme Siham LABICH), Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER (pouvoir à M. Christophe FAVERJON), M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY (pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS), M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES), Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE), M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS (pouvoir à Mme Siham LABICH), M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à M. Patrick MICHAUD), Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ (pouvoir à M. Gaël PERDRIAU),

M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND (pouvoir à M. Jean-Luc BASSON), Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA (pouvoir à M. Christophe FAVERJON), M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, , M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI (pouvoir à M. Christophe CHALAND), M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT (pouvoir à M. Jacques VALENTIN), M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Voix contre :

M. Germain COLLOMBET, M. Jean DUVERGER (pouvoir à Mme Julie TOKHI), M. Olivier LONGEON, Mme Christel PFISTER, Mme Julie TOKHI

Abstentions :

M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Gaël PERDRIAU